

CP - Courir solidaire avec le marathon de Colmar

La Ville de Colmar soutient l'association "Courir solidaire" pour accueillir l'édition 2024 du marathon de Colmar le samedi 21 et dimanche 22 septembre.

LE PROGRAMME

Samedi 21 septembre

- **10h** : Ouverture du village et retrait des dossards
- **14h** : Lancement des courses enfants
- **18h** : Fermeture du village

Dimanche 22 septembre

- **6h30** : Ouverture du village et retrait des dossards
- **8h30** : Départ des courses suivantes : marathon, escadrille, relais
- **9h** : Départ du semi
- **10h30** : Départ du 10km
- **16h** : Fermeture du village

Pour la bonne tenue de cette manifestation, des restrictions de circulation et de stationnement seront mises en place.

La circulation de tous les véhicules, des cyclistes et la déambulation des piétons seront notamment interdites, le dimanche 22 septembre à partir de 7h, dans les voies empruntées par le circuit sur le ban colmarien, à savoir les voies suivantes :

avenue de la République, rue Kléber, rue des Bains, rue d'Unterlinden, route d'Ingersheim (entre Bagatelle et Roesselmann dans le sens Est/Ouest), rue de la Bagatelle (entre la route d'Ingersheim et la rue du Weibelambach), rue du Weibelambach, rue des Vignes, rue du Stauffen, rue de la Mittelharth, chemin de la Mittelharth, Straubach-Weg, Besenreiser-Weg, Ingersheimer-Weg, chemin de la Fecht, rue Stanislas, place Jean De Lattre de Tassigny, avenue du Général De Gaulle (entre la rue Stanislas et le haut du pont avenue du Général de Gaulle), rue du Val Saint-Grégoire, rue du Logelbach, allée Camille Levrel, rue Bruat, rue Camille Schlumberger (entre Poincaré et Bruat), avenue Raymond Poincaré (entre Schlumberger et Foch), rue Castelnaud, avenue Foch (entre Aristide Briand et Nénuphars), Lauch-Werb, rue Michelet et Haute Digue Thurweb.

Retrouvez l'arrêté municipal détaillant toutes les restrictions sur
colmar.fr

CONTACT PRESSE

Manon Lovasz - Attachée de presse
Ville de Colmar - Colmar Agglomération
06 79 80 49 18
manon.lovasz@colmar.fr

colmar.fr